

la CGT s'oppose aux menaces sur le système statistique public

Face aux difficultés économiques et sociales qui s'accumulent, tout devrait être fait pour renforcer la confiance des citoyens dans la production de statistiques économiques et sociales fiables. C'est pourtant le moment où le gouvernement enchaîne des mesures qui portent atteinte à l'autorité de l'INSEE et affaiblissent la meilleure garantie de son indépendance : son ouverture à la diversité de la demande sociale.

Le gouvernement veut imposer une délocalisation massive de l'INSEE et de services statistiques ministériels (SSM) actuellement implantés en région parisienne. Ce qui s'apparente à un véritable démantèlement du système statistique public.

Les implantations actuelles de l'Insee et des SSM répondent à la nécessité d'une coordination des travaux et d'une connaissance par les statisticiens des domaines traités par les producteurs d'informations et les utilisateurs de statistiques. La Cgt s'est toujours battue pour l'articulation de solides implantations régionales avec un pôle parisien conséquent nécessaire à la production de chiffres et études de qualité.

La « loi de modernisation de l'économie » et ses décrets d'application, en cours de préparation, s'attaquent par ailleurs à la représentation des acteurs sociaux dans le système statistique public. La représentation des salariés au sein du Conseil national de l'Information statistique (CNIS) serait réduite, la capacité d'initiative de ses membres serait soumise au bon vouloir du président du CNIS et des présidents de ses commissions. En revanche, une Autorité statistique dont la majorité des membres sera nommée par le pouvoir politique sera mise en place.

La CGT apporte son entier soutien à l'action des agents du système statistique public contre la délocalisation et demande que les décrets d'application de la loi de modernisation de l'économie soient révisés pour permettre à toutes les forces sociales de disposer au sein du CNIS d'une représentation équilibrée et d'une capacité d'initiative suffisante pour garantir l'indépendance de la statistique vis-à-vis du pouvoir politique ou des intérêts privés.

Montreuil, le 12 novembre 2008